

LA VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

des membres de
la Table régionale des organismes communautaires
de Chaudière-Appalaches
(TROCCA)

Recherche-action — Rapport

NOVEMBRE 2017





5935, rue Saint-Georges, bureau 200,

Lévis (Québec) G6V 4K8

Tél. : (418) 833-5334

www.trocca.com

trocca@trocca.com

Collecte de données effectuée auprès des organismes membres en règle au 31 mars 2017

Rédaction : Marie-Claire Jean et Murielle Létourneau

Mise en page : Marie-Claire Jean et Murielle Létourneau

Lecture et commentaires : Marie-Claude Bilodeau (ABBS)

Publication 2017

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
MÉTHODOLOGIE.....	5
LA RECHERCHE	
PARTIE 1 : LA VIE ASSOCIATIVE.....	6
CONSTATS ET AMÉLIORATIONS PROPOSÉES CONCERNANT LA VIE ASSOCIATIVE.....	11
PARTIE 2 : LA VIE DÉMOCRATIQUE.....	13
CONSTATS ET AMÉLIORATIONS PROPOSÉES CONCERNANT LA VIE DÉMOCRATIQUE.....	16
CONCLUSION.....	17
BIBLIOGRAPHIE.....	18

INTRODUCTION

La politique gouvernementale *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* distingue l'action communautaire de l'action communautaire autonome. La première se définissant à partir de 4 critères auxquels s'ajoutent 4 critères supplémentaires pour préciser la nature spécifique de l'action communautaire autonome.

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec reprend ces mêmes critères dans son *Cadre de référence en matière d'action communautaire (2004)* et identifie les balises d'interprétation de chacun des 8 critères s'appliquant aux organismes.



Quant au *Cadre de référence sur l'application du PSOC en Chaudière-Appalaches*, il précise les balises de reconnaissance qui déterminent l'admissibilité d'un organisme communautaire à son programme et la qualification nécessaire pour avoir accès au financement en mission globale. Ainsi, pour assurer leur admissibilité à ce programme dans la région Chaudière-Appalaches, les organismes doivent faire la démonstration qu'ils répondent à 6 des critères identifiés par le Ministère de la Santé et des services sociaux dans la brochure PSOC auxquels s'ajoutent 4 critères régionaux déterminés par le CISSS.

Dans tous ces ouvrages, entretenir une vie associative et démocratique est l'un des critères essentiels dont les organismes doivent faire la démonstration non seulement au gouvernement, mais aussi à la société en général.

La vie associative s'exprime dans la recherche active de l'engagement des membres ou des personnes qui bénéficient des services ou de l'intervention de l'organisme tandis que la vie démocratique se réfère à des aspects à caractère plus formel qui se manifeste par le respect de dispositions légales telles que l'assemblée générale annuelle, le dépôt des différents rapports, le respect des règlements.

Chaque année, au moment de faire une demande de soutien financier dans le cadre du PSOC et lors de la reddition de compte, les organismes doivent fournir des informations et des documents qui permettent de constater qu'ils satisfont aux critères d'admissibilité.

Vu l'importance accordée à la vie associative et démocratique, la présente recherche-action s'est intéressée à la démonstration qu'en font les organismes membres de la Table régionale des organismes communautaires de Chaudière-Appalaches (Trocca).

MÉTHODOLOGIE

Pour les fins de la recherche-action, nous avons émis l'hypothèse suivante :

Les organismes membres de la Trocca pourraient améliorer la démonstration de la vie associative et démocratique dans leurs organisations.

Pour réaliser cette recherche-action, nous avons procédé à l'étude exhaustive des documents fournis par les organismes à l'adhésion. Il s'agit des lettres patentes, des règlements généraux et des rapports d'activités. Les sites Internet et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Blog, YouTube) ont également été recensés. Enfin, dans le cas où des plans d'action, des mécanismes de recrutement et des règles de régie interne étaient présents, ils ont aussi été pris en considération.

1 — ANALYSE DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX ET DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS

Dans les règlements généraux de chacun des 82 organismes, on a relevé les informations suivantes :

- Le nombre de catégories de membres;
- Le nom et la définition de chacune des catégories;
- Les critères d'éligibilité de chacune des catégories;
- Le nombre d'administrateurs qui composent le conseil d'administration.

82

Organismes
membres



Dans les rapports d'activités, on a tenté de relever les informations suivantes :

- Le nombre de membres en règle;
- Le nombre de membres présents à l'assemblée générale annuelle;
- Le nombre d'administrateurs en poste et leur provenance.

On a également tenté d'observer les occasions de consultation des membres et le dépôt de différents rapports officiels.

Plus petit rapport d'activités observé : 1 page

Plus gros rapport d'activités observé : 76 pages

2 — ANALYSE DE LA PRÉSENCE DES ORGANISMES SUR LE WEB

L'analyse de la présence des organismes sur le web a été observée par l'intermédiaire de :

- Leur site Internet;
- Leur page Facebook;
- Les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Blog, YouTube).

Aux finales, les données recueillies et compilées ont été analysées pour constater la démonstration de la vie associative et démocratique des organismes qui étaient membres de la Trocca à l'automne 2016.

REMARQUE :

Nous tenons à préciser que les résultats de la recherche sont quantitatifs, factuels et non qualitatifs.

LA RECHERCHE

PARTIE 1 : LA VIE ASSOCIATIVE

DÉFINITION

Les manifestations de la vie associative d'un organisme s'expriment à travers la recherche active de l'engagement et de la participation des membres ou des personnes qui bénéficient des services ou de l'intervention de l'organisme.

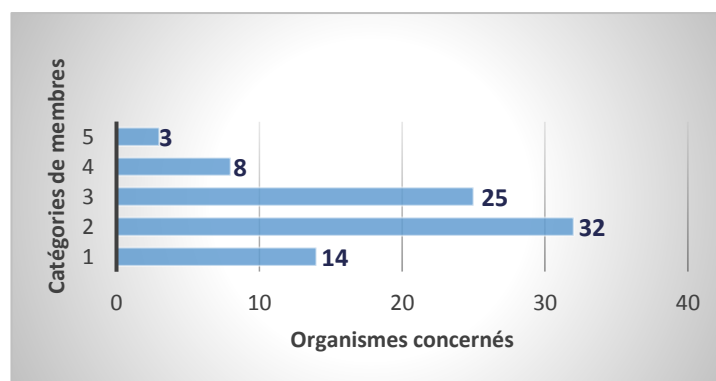
Un organisme témoigne de sa vie associative à travers son rapport d'activités, son rapport annuel, son plan d'action, son mécanisme de recrutement et ses outils de communication dans lesquels on pourra constater la création de groupes de travail et de comités ou la tenue de sessions de formation ou d'éducation ouvertes à l'ensemble des membres.

L'organisme mettra aussi en place des dispositifs de consultation permettant à ses membres de faire entendre leur point de vue et de s'exprimer sur les différents aspects de son évolution : groupes de discussion, colloques, séminaires et autres activités d'information.

OBSERVATIONS

CATÉGORIES DE MEMBRES

Dans un premier temps, le nombre des catégories de membres a été répertorié sans tenir compte de leur définition, ce qui a permis de constater que tous les organismes observés ont une ou plusieurs catégories de membres. La plus grande concentration se situe entre 1 et 3 catégories tandis que quelques-uns ont 4 et parfois même 5 catégories de membres.



Puisque les noms de ces diverses catégories sont différents d'un organisme à l'autre, ils ont ensuite été regroupés par affinités et un nom générique a été attribué à chacun de ces groupes pour ne pas confondre le lecteur. Ainsi, cinq groupes distincts ont été constitués soit, les membres de Type A, B, C, D et E. Leurs caractéristiques sont décrites ci-après.

MEMBRES DE TYPE A



Au moment de la recherche, tous les organismes membres de la Trocca (82/82) comptent des membres dont la définition correspond à ce type. On les retrouve sous les appellations suivantes : membre, membre actif, membre bénévole, membre individuel, membre participant, membre régulier, membre usager, ou membre utilisateur.

Presque tous ces membres (95 %) correspondent à la définition suivante : personnes concernées par les services offerts par l'organisme. Selon la mission, ils sont des utilisateurs de services, des personnes vivant avec une problématique commune ou encore des bénévoles. Ces membres paient une cotisation.

Les règlements généraux indiquent que ce sont des personnes physiques, âgées de 18 ans et plus, concernées par les objets de la corporation et intéressées à en respecter les règles. Leur adhésion est généralement acceptée par le conseil d'administration. Ces membres ont le droit de participer aux activités, d'être convoqués et d'assister aux assemblées des membres. Ils ont également le droit de vote et sont éligibles au titre d'administrateur de la corporation.

MEMBRE DE TYPE B

Au moment de la recherche, quarante pour cent des organismes (33/82) comptent des membres dont la définition correspond à ce type. On les retrouve sous les appellations suivantes : membre affilié, membre associé, membre auxiliaire, membre collaborateur, membre sympathisant, membre promoteur ou membre de soutien.



Presque tous ces membres (97 %) correspondent à la définition suivante : personnes sensibles à la cause desservie par l'organisme ou personnes qui ont un lien avec un utilisateur de services. Ces membres paient généralement une cotisation.

Les règlements généraux indiquent que ce sont des personnes physiques, âgées de 18 ans et plus, concernées par les objets de la corporation et intéressées à en respecter les règles. Leur adhésion est généralement acceptée par le conseil d'administration. Par leur intérêt ou leur expérience, elles appuient l'organisme dans sa mission. Ces membres peuvent rendre des services, donner des conseils, et être des personnes ressources pour l'organisme. Selon le cas, elles ont ou non droit de vote à l'assemblée générale annuelle et peuvent ou non être éligibles au titre d'administrateur de la corporation.

MEMBRE DE TYPE C

42%

Au moment de la recherche, quarante-deux pour cent des organismes (35/82) comptent des membres dont la définition correspond à ce type. On les retrouve sous les appellations suivantes : membre honoraire, membre historique, membre à vie.

La totalité d'entre eux (100 %) correspond à la définition suivante : personnes physiques ou personnes morales nommées par le conseil d'administration suite à une implication exemplaire (en temps, en argent ou autres) au sein de l'organisation. Ces membres ne sont pas tenus de payer une cotisation.

Les règlements généraux indiquent que ce sont des personnes physiques ou morales qui ont rendu service à la corporation par leur travail, leurs dons, ou leur appui envers les buts poursuivis. Il est généralement précisé que le nombre des membres de ce type ne doit pas excéder un certain pourcentage des membres en règle de l'organisme. Ces membres peuvent participer aux activités et assister aux assemblées. Ils n'ont généralement pas droit de vote et ne sont pas éligibles au titre d'administrateur de la corporation.

MEMBRE DE TYPE D

Au moment de la recherche, trente-quatre pour cent des organismes (28/82) comptent des membres dont la définition correspond à ce type. On les retrouve sous les appellations suivantes : membre ami, membre associé, membre collaborateur, membre corporatif, membre délégué, membre institutionnel, membre représentant ou membre de soutien.

34%

La majorité d'entre eux (61 %) correspondent à la définition suivante : personnes déléguées pour représenter une organisation ou organisme sensible à la cause sans délégation officielle. Selon le cas, ces membres peuvent être tenus de payer une cotisation annuelle.

Les règlements généraux indiquent que ce sont des groupes associatifs, incorporés ou non, ou des organisations concernées par la mission et les objectifs de la corporation. Le conseil d'administration leur accorde le statut de membre sur demande. Ils peuvent participer à certaines activités et assister aux assemblées sans y avoir droit de vote. Selon le cas, ils sont ou non éligibles au titre d'administrateur de la corporation.

MEMBRE DE TYPE E



Au moment de la recherche, vingt-trois pour cent des organismes (19/82) comptent des membres dont la définition correspond à ce type. On les retrouve sous les appellations suivantes : membre bénévole, membre corporatif, membres employés, membre externe, membre fondateur, membre jeune, membre adulte.

Ce groupe est constitué des catégories de membres dont la définition ne correspond à aucune de celles utilisées en A, B, C ou D et n'ont pas d'affinités entre eux. Ils peuvent payer ou non une cotisation.

Les règlements généraux indiquent que ce sont des individus ou des organismes qui, selon le cas, peuvent avoir droit de vote et être éligibles au titre d'administrateur de la corporation.

CANAUX DE COMMUNICATION

La revue des sites Internet, des réseaux sociaux et des rapports d'activités a permis d'alimenter les observations sur les canaux de communication.

On a pu y observer en outre, la promotion des activités et des services, des invitations à s'impliquer dans les activités de l'organisme et plus rarement des démarches de consultation auprès des membres.



71 organismes membres ont un site Internet.

42 organismes membres sont présents sur les réseaux sociaux.



La recherche démontre que les sites Internet présentent généralement la description de l'organisme et celle des services offerts. Les coordonnées y sont facilement repérables. Quelque 35 organismes y diffusent leur programmation, 33 annoncent leur journal associatif, 52 font référence à leurs services et 20 font connaître leurs besoins de main-d'œuvre bénévole. Dans plusieurs cas, des photos témoignent de leur vie associative.

CONSTATS

Concernant les règlements généraux...

- ⇒ Selon les règlements généraux, tous les organismes observés ont au moins une catégorie de membres.
- ⇒ Les catégories de membres sont généralement bien définies dans les règlements généraux.
- ⇒ Les règlements généraux précisent que les conseils d'administration doivent être impliqués dans l'acceptation de toutes les catégories de membres.
- ⇒ La majorité des organismes observés ont révisé leurs règlements généraux au cours des 5 dernières années.
- ⇒ Presque 20 % des organismes observés n'ont pas révisé leurs règlements généraux depuis plus de 10 ans.
- ⇒ Deux organismes n'ont jamais révisé leurs règlements généraux depuis la fondation.

Concernant les rapports d'activités...

- ⇒ Les rapports d'activités font une grande place aux services, aux activités et aux représentations, mais peu aux personnes.
- ⇒ Dans les rapports d'activités, la distinction entre membres et clients est difficile à établir particulièrement lorsqu'il ne s'agit pas des mêmes personnes.

Concernant les outils de communication...

- ⇒ Les organismes diffusent peu leur programmation dans leurs outils de communication.
- ⇒ Les sites Internet font parfois mention d'informations périmées (ex. : dernières activités mentionnées, noms de la personne responsable et des membres du conseil d'administration).

AMÉLIORATIONS PROPOSÉES

Concernant les règlements généraux...

- ✓ Rendre les règlements généraux disponibles aux membres et les inviter à les consulter et à s'y référer régulièrement puisqu'il s'agit du contrat les liants à l'organisme.
- ✓ Offrir aux postulants membres la possibilité de consulter les règlements généraux avant d'adhérer.
- ✓ Faire en sorte que le conseil d'administration fasse la lecture des règlements généraux lors de la première séance suivant l'assemblée générale annuelle pour rappeler l'importance de respecter les règlements de l'organisme et constater périodiquement si ceux-ci ont besoin d'être révisés.
- ✓ Indiquer les dates de modification et de ratification sur les règlements généraux. Les membres doivent être en mesure de suivre leur évolution au fil des années.
- ✓ Formaliser, si ce n'est pas le cas, l'acceptation des nouveaux membres par le conseil d'administration.

Concernant les rapports d'activités...

- ✓ Introduire les définitions des catégories de membres dans les rapports d'activité et indiquer le nombre de membres en règle dans chaque catégorie.
- ✓ Impliquer les membres dans le choix des orientations, dans l'actualisation de la mission et des objets pour lesquels l'organisme a été constitué et en faire mention dans les rapports d'activités.
- ✓ Distinguer les membres des utilisateurs de services quand ce ne sont pas les mêmes personnes ou organisations.

Concernant les outils de communication...

- ✓ Tenir à jour le site Internet et alimenter les réseaux sociaux.
- ✓ Informer régulièrement les membres et la communauté des activités de l'organisme.

PARTIE 2 : LA VIE DÉMOCRATIQUE

DÉFINITION

Dans le document *La reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale, Programme de soutien aux organismes communautaires*, il est inscrit que les organismes font la démonstration d'un fonctionnement démocratique **par la tenue des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration, en déposant une liste nominale des administrateurs indiquant leur provenance, le nombre de membres en règle de l'organisme et le nombre de personnes présentes à l'assemblée générale annuelle.**



Les manifestations de la vie démocratique s'expriment à travers les documents suivants :

1. Un rapport d'activités qui fait la démonstration :
 - De la conformité entre les activités réalisées et les objets de la charte;
 - De la contribution de la communauté à la réalisation des activités de l'organisme en mettant en lumière sa contribution en matière de ressources humaines, ressources matérielles, financières, bénévoles, publicité, etc.;
 - Du dynamisme et de l'engagement de l'organisme dans le milieu et la concertation avec les ressources existantes;
 - De la réponse apportée aux besoins du milieu en termes d'accessibilité, d'activités, d'outils d'information et de consultation, territoire couvert, nombre de personnes rejointes, etc.
 - Que le conseil d'administration est composé en majorité de personnes que la mission de l'organisme concerne ou de personnes représentant les usagers des services;
 - Que le conseil d'administration est élu démocratiquement et est actif;
 - Que l'organisme fait preuve d'une gestion transparente au regard de sa planification annuelle, de l'adoption de ses orientations et de ses choix budgétaires;
 - Que les membres sont en majorité des personnes issues de la communauté visée;
 - Que l'adhésion est libre et volontaire, que les modalités pour devenir membre sont simples et transparentes.
2. Un rapport financier du dernier exercice complété qui respecte les règles en matière de vérification.

OBSERVATIONS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



Les rapports d'activités et les règlements généraux indiquent que les participants sont généralement les membres de l'organisme, les membres du personnel ainsi que des observateurs tels que des travailleurs d'établissements publics, d'organismes communautaires et des représentants de bailleurs de fonds.

Le quorum requis varie d'un organisme à l'autre. Pour la plupart, le quorum est composé d'un pourcentage des membres (ex. : 20 %), pour d'autres c'est un nombre précis de membres, et pour un petit nombre, le quorum est composé des membres présents à l'assemblée, sans minimum requis.

Le taux de participation est aussi très varié. Des organismes atteignent le quorum sans difficulté tandis que d'autres l'atteignent plus difficilement. Il faut mentionner que les organismes qui ont la plus grande assistance ne sont pas ceux qui comptent le plus grand nombre de membres. Il semble que pour certains, la mission, la nature de la clientèle et la grandeur du territoire desservi peuvent être des obstacles à surmonter.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les organismes observés sont tous gouvernés par un conseil d'administration composé de membres en règle, élus par l'assemblée générale.

L'employé principal (direction, coordination, etc.) assiste aux réunions du conseil, sans droit de vote.

Au moment de la recherche, les conseils d'administration de 57 des 82 organismes étaient complets tandis que 21 d'entre eux avaient des sièges vacants.

Enfin, les rapports d'activités de 4 organismes ne faisaient aucune mention de la composition du conseil et du nombre d'administrateurs en fonction.

Le nombre
d'administrateurs
varie de 5 à 15.



Saviez-vous que...

Selon le Registraire des entreprises du Québec, le nombre d'administrateurs requis au conseil doit être fixe, inscrit dans les règlements généraux et correspondre au nombre d'administrateurs inscrits dans les lettres patentes?



Selon le *Cadre de référence pour l'application du PSOC en Chaudière-Appalaches*, pour se qualifier et avoir accès au financement en mission globale, un organisme doit avoir un conseil d'administration composé d'au moins cinq membres en règle selon les règlements généraux de l'organisme?

RAPPORTS D'ACTIVITÉS



- Les rapports d'activités observés font généralement mention de la mission de l'organisme et parfois, les objets de la charte y sont énumérés. Cependant, il n'est pas toujours aisé de faire le lien entre les activités et services et les objets mentionnés dans la charte d'incorporation.
- On observe aisément la contribution de la communauté à la réalisation des activités de l'organisme sous la forme de remerciements aux personnes et aux organisations contributives.
- Les manifestations de dynamisme et de l'engagement de l'organisme dans le milieu et la concertation avec les ressources existantes sont très bien relatées dans les rapports d'activités.
- Il est facile d'identifier les heures d'ouverture, le territoire couvert, la réalisation des outils d'information et de communication et la clientèle rejointe par ces outils.
- Plusieurs organismes mentionnent tenir divers groupes de travail. Quelques-uns tiennent des séances de consultation, groupes de discussion et des sondages de satisfaction de la clientèle.
- Généralement, les rapports d'activités de plusieurs organismes font état du nombre de membres en règle de façon exemplaire. Il existe tout de même des exceptions. Lorsque le nombre de membres est indiqué, la provenance (catégories de membres) ne l'est généralement pas.
- Les rapports d'activités font mention des noms des administrateurs, mais ne font majoritairement pas mention de la provenance de ceux-ci (catégories de membres) ni du mode électoral.
- Par contre, le nombre de réunions du conseil et les principaux dossiers traités sont bien documentés.
- Le conseil d'administration fait généralement la démonstration de sa gestion aux membres en présentant les orientations, les choix budgétaires et la planification annuelle.
- Il y a peu d'indications concernant la provenance des membres (communauté visée) et les mécanismes d'adhésion.
- Selon les rapports d'activités, certains organismes ont un très faible membrariat.

RAPPORTS FINANCIERS



Comme le rapport financier n'est pas requis pour présenter une demande d'adhésion à la Trocca, bien peu d'organismes nous l'ont parvenu. Nous n'avons donc pas assez de données à observer pour en faire mention. Par contre, comme c'est une obligation de le fournir au bailleur de fonds (CISSS), nous supposons qu'il est produit à temps et dans les normes établies par celui-ci.

CONSTATS ET AMÉLIORATIONS PROPOSÉES CONCERNANT LA VIE DÉMOCRATIQUE

CONSTATS

- ⇒ Tous les organismes tiennent une assemblée générale annuelle.
- ⇒ Les noms des membres de conseil d'administration sont bien indiqués dans les rapports d'activité, mais leur provenance (catégorie de membres) n'y est presque jamais mentionnée.
- ⇒ Les organismes semblent consulter peu leurs membres ou s'ils le font, ils n'en font pas mention dans leur rapport d'activité.
- ⇒ Si l'engagement des membres est recherché, les différents outils de communication font très peu état de besoins dans ce sens.
- ⇒ Les rapports d'activité sont peu explicites en ce qui concerne les catégories de membres et le nombre de membres dans chacune d'elles.

AMÉLIORATIONS PROPOSÉES

- ✓ Identifier clairement la composition du Conseil d'administration et la provenance des administrateurs (catégorie de membres, collège électoral, etc.).
- ✓ Indiquer clairement le nombre de membres de l'organisme et leur provenance (catégorie).
- ✓ Encourager la mise en place de dispositif de consultation permettant aux membres de faire entendre leur point de vue sur les activités, les services et les orientations de l'organisme.
- ✓ Faire rapport des résultats obtenus suite aux consultations effectuées.
- ✓ Rechercher activement l'engagement des membres dans les comités de travail.
- ✓ Mettre en place des mécanismes d'accueil pour que les utilisateurs et les membres connaissent et adhèrent à la mission et s'impliquent dans l'organisation.
- ✓ Mettre de l'avant les « bons coups » concernant la vie associative de l'organisation.
- ✓ Trouver des moyens pour augmenter la participation des membres aux assemblées générales annuelles.

CONCLUSION

Cette recherche-action effectuée à partir des documents corporatifs a permis d'observer les principales démonstrations de la vie associative et démocratique auprès d'un groupe significatif d'organismes communautaires, de faire des constats et des suggestions d'améliorations simples et applicables.

Assurément, elle met en lumière que les organismes peuvent améliorer la démonstration de la vie associative et démocratique dans leurs organisations. De surcroît, ils ont tout intérêt à le faire pour établir qu'ils se conforment à ce critère d'admissibilité important du PSOC au moment de la reddition de compte.

Néanmoins, la mise en œuvre des améliorations suggérées suppose que toutes les parties prenantes de l'organisation en comprennent l'importance et s'y investissent en fonction de la responsabilité qui revient à chacune des parties.

Si vous avez des questions ou des commentaires à formuler sur cette recherche-action, n'hésitez pas à nous contacter.



- Tél. : (418) 833-5334
- Courriel : trocca@trocca.com

BIBLIOGRAPHIE

- CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Cadre de référence sur l'application du programme de soutien aux organismes communautaires de Chaudière-Appalaches*, 2016.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Chapitre C-38 : Loi sur les compagnies Articles 83 et suivants*. [En ligne]. Publications du Québec, www.legisquebec.gouv.qc.ca. Consultés en janvier 2017.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Chapitre CCQ-1991 : Code civil du Québec, Art 298 et suivants*. [En ligne]. Publications du Québec, www.legisquebec.gouv.qc.ca. Consultés en janvier 2017.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, 2001. 59 pages.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *La reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale, Programme de soutien aux organismes communautaires*, 2008. 21 pages.
- INDUSTRIE CANADA. *Guide à l'intention des administrateurs des sociétés à but non lucratif*, 2002. 130 pages.
- MALENFANT, Roméo. *La Gouvernance Stratégique*, Québec, Éditions DPRM, 2005, 284 pages
- MALENFANT, Roméo. *Les guides pratiques pour une Gouvernance Stratégique — Guide # 2 : Comprendre votre conseil d'administration en 20 réponses*, Québec, Éditions DPRM, 2008, 56 pages.
- MALENFANT, Roméo. *Les guides pratiques pour une Gouvernance Stratégique — Guide # 5 : Les administrateurs*, Québec, Éditions DPRM, 2007, 56 pages.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Programme de soutien aux organismes communautaires 2015-2016*, Québec, 2015, 32 pages.
- REGISTRAIRE DES ENTREPRISES. *Comment constituer une personne morale sans but lucratif* [En ligne], <http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/documents/guides/re-303.g> (2017-04) .pdf, 2010. Consulté en février 2017.
- SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME DU QUÉBEC. *Cadre de référence en matière d'action communautaire*, 2004. 103 pages.

